

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 31 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 31 mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS** : MC SAUSSAC, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, JY MEYER, I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON (proc de B PERRUSSET), P MAISONNEUVE, JF DEVES (proc de J LAFFONT), JC COURT, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M CEYSSON, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT(proc de JP LARDY).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 39

Procurations : 5

Votants : 44

Absents : 8

Date de convocation : 25/05/2022

**Secrétaire de séance** : Patrick MAISONNEUVE

**Absents** : K ESSAYAR, R KAPPEL, A DELAYGUE, D BERLAL, J SEBASTIEN, A M CHAZE, V VANDUYNSLAGER et CHARROUD

**En présence des suppléants non votants** : JP MARRON et O BOISSIN

**Objet** : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Saint-Andéol-de-Vals - Travaux de voirie communale.

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Saint-Andéol-de-Vals relatif aux travaux de voirie communale.

Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date 3 mai 2022 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne divers travaux de voirie avec la création d'une zone 30 en bordure de la RD218, des travaux sur la voie de circulation hameau de Vignolles, place de l'église et du mur de soutien à la Serrette.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 24 250 € soit 50 % du montant HT du projet estimé à 48 500 €, le reste étant autofinancé par la commune.

Ces 24 250 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint-Andéol-de-Vals de 59 161 € dont le solde disponible avant ce dossier est de 51 527 €.

(NB : le solde sur enveloppe de la commune s'établit ensuite à 27 277 €)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Attribuer un fonds de concours de 24 250 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie de Saint-Andéol-de-Vals pour financer les travaux de voirie communale ;
- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de St-Andéol-de-Vals initialement de 59 161 €, sur le compte 2041412 amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20220531-DEL31052022-16-DE  
Date de télétransmission : 02/06/2022  
Date de réception préfecture : 02/06/2022